



Contacté par un promoteur

Par aprin

Bonjour,
Notre copropriété interesse un promoteur.
Nous devons le rencontrer prochainement.
Qu'elles sont les précautions à prendre ?
Tous les copropriétaires, évidemment, ne vont pas prêts à "sauter à pieds joints" sur la proposition.
Devons-nous nous faire assister pour la 1ère réunion d'information ?
Le syndic a-t-il un rôle ?
Merci pour vos conseils avisés.

Par Al Bundy

Bonjour,

Tout d'abord il serait bon de savoir exactement en quoi votre copropriété intéresse ce promoteur.

Ensuite, il faut connaitre le nombre de propriétaires prêts à céder leur bien, les opérations possibles suivant les restrictions du PLU.

Par yapasdequoi

Bonjour,
En effet, que veut faire votre promoteur ?
Tout démolir et reconstruire plus grand ?
Acheter une partie de votre terrain ?
Il faut qu'il précise son offre, ensuite, il devra comme pour toute transaction immobilière passer par un notaire.
Et selon ce qu'il veut acheter, un vote en AG peut être indispensable.

Par aprin

Bonjour Al Bundy,
Merci de votre prompt retour.
Notre copropriété est un ancien hôtel particulier d'une quinzaine de lots.
Le promoteur souhaite y construire une résidence.

Par aprin

Bonjour yapasdequoi,
Merci également de votre prompt retour.
Oui, il veut tout démolir afin d'y construire une résidence.

Par Al Bundy

Notre copropriété est un ancien hôtel particulier d'une quinzaine de lots.
Le promoteur souhaite y construire une résidence.
Il est donc préférable de faire confirmer, autant que possible, les dires du promoteur par les services de la ville et de vérifier les possibilités suivant le PLU, notamment les obligations en terme de logement social.

Par aprin

Merci Al Bundy de votre conseil dont je prends bonne note.

Par yapasdequoi

Ce promoteur doit acheter tous les lots en proposant un prix de marché. Et dès lors que certains ne veulent pas vendre, il ne peut pas les y obliger.

Par aprin

Merci yapasdequoi de cette précision dont je prends également bonne note.